

République Française
Département : INDRE
Arrondissement : (Le) Blanc
CIRON - Commune

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Délibération N° DE_035_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 04/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Geoffroy VIGNES, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Laurent GOUBARD, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Didier PONTON, Dominique RIPPEL

Représentés :

Absents et Excusés : Karine SOULAS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Rémunération Agents recenseurs

Le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 15 février 2026.

Conformément aux instructions de l'INSEE, le maire nomme un coordonnateur communal et des agents recenseurs et le conseil municipal fixe la rémunération.

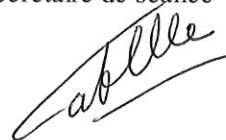
Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 543 € la rémunération de chaque agent recenseur.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 15/12/2025
Date de réception de l'AR: 15/12/2025
036-213600539-DE_035_2025-DE
A G E D I

DE_035_2025

